

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2010**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints.

Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane, Grand Corinne.

MM. Davis Andrew (arrivée à 20 h.30), Debard Jérémie, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric, Piberne Olivier.

**Absents excusés :**

MM. Boutin Thierry (pouvoir à M. Armand Christian), Duchamp Lilian (pouvoir à M. Peray Hervé).

**Absents :** Mmes Chappuis Pascale, Marion Mireille, Marchand Yves.

**Ouverture de la séance à 19H30.**

**1 Mme GRAND Corinne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 4 février est approuvé à l'unanimité.**

**3 DELIBERATIONS**

**3.1. PROMESSE UNILATERALE DE VENTE ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS VUICHARD (terrain maison des sociétés)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une maison des sociétés, il y aurait lieu de prévoir l'acquisition de terrains.

Afin de pouvoir disposer d'une partie de la parcelle appartenant aux consorts Vuichard, dans l'attente de disposer des fonds suffisants pour le financement, il est proposé aux propriétaires de signer une promesse de vente unilatérale dans l'attente de l'acquisition qui devrait avoir lieu en 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'estimation des services fiscaux :

- DECIDE d'acquérir, les terrains suivants situés à Péron :

\*Lieudit « Sur Anna » section F partie de la parcelle n° 310 pour une contenance d'environ 4 557 m<sup>2</sup>.

\*Appartenant aux consorts Vuichard (Mme Vuichard Raymonde, Mme Comestaz Colette, Mme Hamouda Evelyne).

\*au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, plus indemnité de réemploi à payer éventuellement à l'exploitant.

- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir, relatif à cette promesse de vente.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

**3.2. DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR M. RABILLER CHRISTIAN AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON / .**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une requête (dossier n°1000590-92) a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Lyon par M. et Mme RABILLER Christian, contre :

***« Un arrêté de M. Le Maire de Péron en date du 29 août 2009 portant non opposition à la déclaration préalable de travaux présentée le 29 juillet 2009 par Mme Brigitte CHETTIH-PRODON, en vue de la construction d'un muret mitoyen avec grillage pour une hauteur de 1.60 m, ensemble la décision du Maire de PERON du 4 décembre 2009, portant rejet du recours gracieux formé par le Conseil de Monsieur et Madame RABILLER à l'encontre de l'arrêté de non opposition. »***

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
 VU l'article L.2122-22 § 16 du Code des collectivités territoriales,  
 - AUTORISE M. le Maire à agir en justice pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, et à signer toutes pièces se rapportant à celle-ci  
 - DESIGNE Me Simone MAJEROWICZ, avocat du Cabinet Droit Public Consultants, à Lyon pour engager toute procédure, afin de défendre la commune.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

**3.3. COUPES DE BOIS 2010 /**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2010 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- 1- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2010 au martelage des coupes désignées ci-après :
- 2- Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

**COUPES A MARTELER :**

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	taillis	
4	216	54		Vente publique en bloc sur pied
18	160			Contrat bois façonnés
20	220			Contrat bois façonnés
52		200	20	Délivrance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- Désigne, pour le Partage sur pied des bois d'affouage, comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- \* M. GIROD Claude,
- \* M. LEVRIER Bernard
- \* M. PIBERNE Olivier

- Donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

**4. POINTS DIVERS :**

**4.1. ECOLE - COLLEGE**

4.1.1. Point sur les travaux de l'extension.

Les élévations du R.D.C. doivent être terminées fin de semaine prochaine.

La pose de la charpente est prévue le 15 mars.

Des points de rouille apparaissent sur les poteaux préfabriqués à l'intérieur du bâtiment.

4.1.2. Compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars avec M. Devesa pour modifications intérieures.

M. Devesa a validé les modifications des plans intérieurs et ceux des placards.

## **4.2. BUDGET**

### **4.2.1. Ligne de trésorerie.**

En caisse le 1er mars 2010 : 146 429.57 €

A ce jour, pour 2010, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

### **4.2.2. Réalisation du Budget :**

- Confort décor : 16 821.15 € (peinture salle Champ fontaine).
- Novade : 1 375.40 € (solde mission étude maison des sociétés).
- DDE : 351.07 € (2 panneaux pour collège).
- Signaux Girod : 304.07 € (4 panneaux signalétiques).
- TPL Systemes : 287.04 € (4 bips pour CPI).
- SA Cassani Dubois : 13 514.80 € (saleuse Schmidt).
- Dima : 6 882.98 € (lame à neige).
- Dima : 156.74 € (installation lame à neige).
- Dima : 46 644 € (débroussailleuse noremat reprise mc Connel 6 877 €).
- Dumont sécurité : 6 953.54 € (sirène alarme CPI).
- Véritas bureau : 1 483.04 € (contrôle technique extension école).
- Bienfer : 190.16 € (modif. Tringles rideaux champ fontaine).
- Invernizzi : 71 033.26 € (acompte 3 extension école).
- Caillaud ingénierie : 1 799.65 € (note honoraire n°2 mission OPC extension école).
- Floriot : 18 238.03 € (acompte 1 extension école).
- CCPG : 20 118.28 € (participation stabilisation groise).
- Socafil Bouhey : 89 672.04 € (acompte 2 vrd chemin du molard).
- Brunet signalisation : 1 196 € (solde chemin du molard).
- MPTP : 2 392 € (bordure chemin du Molard).
- Betech : 1 871.50 (étude de sol pour maison des stés).
- Sa Descours et Cabaud : 3 210.07 € (bacs rétention et étagère pour bt voirie).
- Sa Véritas bureau : 1 184.04 € (acompte 6, mission CSPA extension école).
- SPIE Sud Est : 6 269.46 € (acompte 1 extension école).
- Invernizzi : 39 964.40 € (acompte 4 extension école).

### **4.2.3. Subvention du Conseil Général :**

- 102 141 €. pour l'extension de l'école.
- 15 452 €. pour les pistes piétonnes.

4.2.4. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité l'annexe à la convention de gestion proposée par Familles Rurales pour le CLSH.

## **4.3. SOCIETE**

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la proposition du Comité des Fêtes pour sa demande d'installation provisoire dans les locaux de la société Thevenin-Ducrot, et maintient sa proposition pour une installation dans les locaux de Trez-Sport. Un courrier dans ce sens sera fait au Président de l'association.

## **4.4. CONTENTIEUX :**

-M. Le Maire présente à l'assemblée le mémoire de réponse n° 1, de Maître Majerowicz, suite au recours de l'Etat (ministère de l'Ecologie etc.) auprès de la cour administrative d'appel de Lyon, contre le jugement du tribunal administratif de Lyon du 30 juin 2009.

## **-COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **5.1. CCPG**

- 5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25/02/2010.
- 5.1.2. Compte rendu de la Commission Sociale du 8/02/2010.
- 5.1.3. Présentation de l'esquisse de la crèche intercommunale de Thoiry.
- 5.1.4. Compte-rendu de l'assemblée générale des Amis de la Réserve Naturelle.
- 5.1.5. Compte-rendu du comité de pilotage du plan pastoral du Pays de Gex.

## **5.2. SIVOS**

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 9 février 2010.

5.2.2. M. Le Maire informe l'assemblée que la commune de Thoiry ne veut payer que 70% du fonctionnement ce qui entraîne un surcoût d'environ 65 € pour chaque collégien soit 7 150 € en plus pour Péron. Une réunion est organisée avec les membres du Sivos le 15 janvier 2010 avec ce seul point à l'ordre du jour.

## **6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

### **6.1- URBANISME**

**Compte rendu de la réunion du 23 février 2010.**

Permis de construire :

- SCI HEGBOR, pour 3 villas contiguës, chemin de Panferet. Avis favorable.
- SCI Les Portes du Léman, pour diverses modifications sur bâtiments, Vie de l'Etraz. Avis favorable.
- SCI Côté Cour ou Jardin, (modificatif) 50 logements + 1 commerce. Avis favorable.

### **6.2. ASSOCIATIONS**

6.2.1. Compte rendu de l'Assemblée Générale du Verger Tiocan.

6.2.2. Compte-rendu de la réunion du 18 février pour l'organisation de la fête de printemps par Mme Blanc D. La mise en place de la manifestation avec toutes les associations participantes, se concrétise.

### **6.3. FORET**

- Compte rendu de la réunion du 25 février avec Alain Zirondoli.

## **7 COURRIER**

- « La Poste » pour l'emplacement des boites pour relever le courrier.

## **8 DIVERS**

**SEANCE LEVEE A 22H20.**